



PÔLE
ÉCOLOGIE URBAINE
PRÉVENTION &
VALORISATION
DES DÉCHETS

Rapport annuel

sur le prix et la qualité
du service public
de prévention et de gestion
des déchets

Chiffres clés 2023

(AGGLOMÉRATION
ROYAN
ATLANTIQUE)

SOMMAIRE



Présentation générale



Prévention



Équipements



Organisation



Fréquence de collecte



Déchèteries



Indicateurs techniques



Flux et tonnages annuels



Traitement et valorisation



Indicateurs économiques et financiers

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Territoire d'une superficie de 604 km² avec ses 107 km de côtes, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), comptabilise 84 382 habitants permanents au 1er janvier 2023 (population municipale Insee) et une population DGF de 121 188 habitants. Parmi les 33 communes qui constituent le territoire, 15 ont plus de 2 000 habitants, 1 de plus de 15 000 habitants et 22 sont situées sur le littoral Atlantique, l'Estuaire de la Gironde ou l'Estuaire de la Seudre. Territoire très touristique, 115 établissements d'hôtellerie de plein air (HPA) sont répertoriés. La population présente sur le territoire peut tripler en juillet-août et atteindre plus de 200 000 personnes





Dans le cadre du service public de prévention et de gestion des déchets, la CARA assure l'ensemble des missions relatives à la prévention, à la collecte (porte à porte, apport volontaire), et à l'exploitation des déchèteries.

La CARA a transféré la compétence traitement au Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), regroupant 4 collectivités territoriales partenaires.

Le SIL, dont le siège est à Rochefort, a pour missions de traiter et de valoriser les ordures ménagères résiduelles, les emballages ménagers recyclables ainsi que les végétaux de près de 200 000 habitants, soit 1/3 de la population de la Charente-Maritime.



Élus & agents du Pôle Écologie Urbaine



1 vice-président
1 conseillère déléguée



1 commission Prévention
et Valorisation des déchets
regroupant 1 représentant de
chacune des 33 communes



Le pôle écologie urbaine,
composé de 41 agents dont
24 agents de déchèteries

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

En 2023, la CARA s'est engagée dans la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse dans la réduction des déchets. Elle s'est entourée de nombreux acteurs et partenaires pour co-construire le programme d'actions. L'objectif est ambitieux, réduire de 9% nos déchets à horizon 2030 afin de répondre aux objectifs de la loi AGECE.

Pour ce faire, des ateliers thématiques ont été organisés sur deux sessions, en janvier et en avril 2023 (cf photos).



Ce sont plus de 100 acteurs qui ont contribué à alimenter le programme. Cette démarche collaborative a permis de faire ressortir 7 axes, déclinés en 14 fiches actions :

- Déployer des campagnes de communication ciblées
- Encourager la prévention des déchets à travers la sensibilisation de proximité
- Mettre en place des solutions de tri à la source des biodéchets (restes alimentaires et végétaux)
- Agir sur les déchets des professionnels
- Accompagner les démarches d'éco-exemplarité, notamment lors des manifestations
- Sensibiliser sur le réemploi, la réparation et la réutilisation
- Etudier la mise en place d'outils incitatifs économiques.

L'intégralité du programme est consultable sur le site internet de la CARA <https://www.agglo-royan.fr/plpdma>. Ce dispositif court jusqu'en fin d'année 2029. Tous les ans, une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du PLPDMA se réunira afin d'évaluer les actions mises en place et leurs impacts sur la quantité de déchets. La composition de la CCES a fait l'objet d'une délibération, consultable sur le site internet de la CARA www.agglo-royan.fr/documents-administratifs

ZOOM SUR QUATRE ORIENTATIONS CONCRÈTES :

Encourager la prévention des déchets à travers la sensibilisation de proximité (ateliers, stands, sensibilisation scolaire...)

Ateliers, stands d'information, interventions en milieu scolaire, la prévention des déchets c'est des moments de rencontres avec les habitants. La CARA proposera des ateliers thématiques afin de sensibiliser le plus grand nombre au tri et à la réduction des déchets.

Accompagner les habitants dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et au tri à la source des biodéchets par la mise en place de composteurs (individuels et partagés)

La CARA met en place depuis 2022 des actions favorisant le compostage des biodéchets (tutoriel de fabrication de lombricomposteur et composteur en bois ; apéros compost). Elle souhaite sensibiliser les usagers à la lutte contre le gaspillage alimentaire et également développer la pratique des habitants du tri à la source des biodéchets par compostage. Il s'agit ici d'équiper les ménages en composteur avec un objectif de sensibiliser 100% de foyers au tri à la source des biodéchets.

Recenser et mettre en lumière les acteurs des 3R (Réparation, Réemploi, Réutilisation) et favoriser l'émergence de nouveaux acteurs.

Cette action consiste à accompagner tout type d'acteurs du territoire à la création d'activité autour des 3R. Plus particulièrement, pour les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), cette action sera réalisée en lien avec le service développement économique de la CARA. L'objectif est de créer un annuaire diffusé en ligne et une cartographie pour une meilleure visibilité des acteurs



Mieux valoriser les végétaux in situ : développer un réseau « les végétaux ont de la ressource ». Cette action vise à valoriser les végétaux produits à la fois par les ménages, les services de gestion des espaces verts publics et les campings et ainsi d'éviter d'en faire des déchets. Des formations seront proposées aux services publics et aux campings pour les accompagner dans la gestion des végétaux à la parcelle.

L'ACCOMPAGNEMENT AUX CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS

En 2023, des animations autour de la prévention et du tri des déchets ont été proposées à destination du grand public, des scolaires, des collectivités et des acteurs économiques

GRAND PUBLIC : LES APÉROS COMPOST

Afin d'anticiper l'obligation de tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024, la CARA a animé tout au long de l'année 2023 des apéros-compost. Répartis sur l'ensemble du territoire, ce sont 8 apéros compost réalisés et près de 200 habitants sensibilisés au tri à la source des biodéchets et plus particulièrement au compostage.



ÉCOLIERS ET COMMUNES : LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES

Afin d'accompagner les restaurants scolaires municipaux à répondre aux enjeux réglementaires de la loi AGECE et de la loi EGAlim, la CARA a proposé aux communes un accompagnement en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire. Vingt établissements ont participé à cette démarche collective. Ce projet s'inscrit dans le cadre de deux politiques publiques : le PLPDMA et le PAT (plan alimentaire territoriale). L'objectif de cette opération était d'animer un projet fédérateur avec l'ensemble des acteurs de la restauration scolaire

volontaires (élu, chef de cuisine, agent en salle, accompagnants...) et de partager des expériences réussies autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Cet accompagnement s'est déroulé sur deux années scolaires (septembre 2022-juin 2024) autour de plusieurs temps forts, parmi lesquels :

- Deux sessions de pesées réalisées sur 20 jours en novembre 2022 et en novembre 2023
- Une formation CNFPT pour sensibiliser les agents de restauration et les accompagnants en salle début 2023

- Des animations auprès des élèves, sur le temps du repas, de janvier à juin 2023 avec l'intervention de l'association TERDEV. Objectifs : interpellier les élèves sur le gaspillage alimentaire, de susciter une prise de conscience, de faciliter la discussion autour du gaspillage alimentaire, d'encourager le
- sens des responsabilités et de transmettre astuces pour moins gaspiller.
- Un atelier participatif animé par le CREPAQ en juin 2023 a donné lieu à des propositions de solutions pour réduire le gaspillage et mettre en place le don de denrées alimentaires.



COMMUNES : ATELIERS « LES VÉGÉTAUX ONT DE LA RESSOURCE »

Lors de la SERD 2023, en partenariat avec Valdéfis, 5 ateliers « les végétaux ont de la ressource » ont été organisés dans plusieurs communes du territoire et à destination des agents des services espaces verts accompagnés de leurs élus. Objectifs : échanger sur les actions vertueuses et pauvres en déchets et faire connaître les pratiques mises en place au sein des communes.



ACTEURS ÉCONOMIQUES : ATELIERS « TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS »

En partenariat avec l'Interfillière, la CARA a animé deux temps forts sur les biodéchets à destination des restaurateurs, de l'hôtellerie de plein air et des villages vacances (septembre 2022 et janvier 2023). Cette démarche a permis de faire ressortir les différentes solutions de tri à la source des biodéchets auprès de ces acteurs. Une démarche de compostage mutualisé a notamment été proposée à l'issue de ces rencontres.



ACTEURS DU TOURISME : KIT « MON TRI »

Au vue de l'attractivité touristique du territoire, la CARA travaille en étroite collaboration avec l'office de tourisme communautaire en proposant des kits de communication. Elle s'est dotée d'une application Mon tri permettant de disposer de toutes les informations utiles en un seul clic.

Ordures ménagères



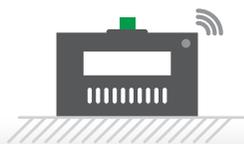
Ménages
64 232 bacs



Hôtellerie de Plein Air
1 375 bacs



Professionnels
2 938 bacs pucés



Professionnels
32 colonnes enterrées en accès par badge

68 545 bacs

Emballages recyclables



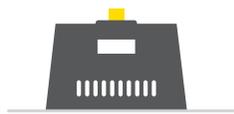
Ménages
62 618 bacs



Hôtellerie de Plein Air
1 516 bacs



Professionnels
1 952 bacs



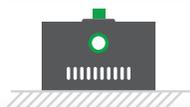
Ménages
12 colonnes aériennes

66 086 bacs

Verre



566 colonnes aériennes



23 colonnes enterrées

Végétaux



Sacs biodégradables



Fagots

Cartons de commerçants



Cartons pliés

Déchèteries



6 déchèteries particuliers, 1 déchèterie professionnels, 1 pôle de deux déchèteries (particuliers et professionnels)



ÉQUIPEMENTS

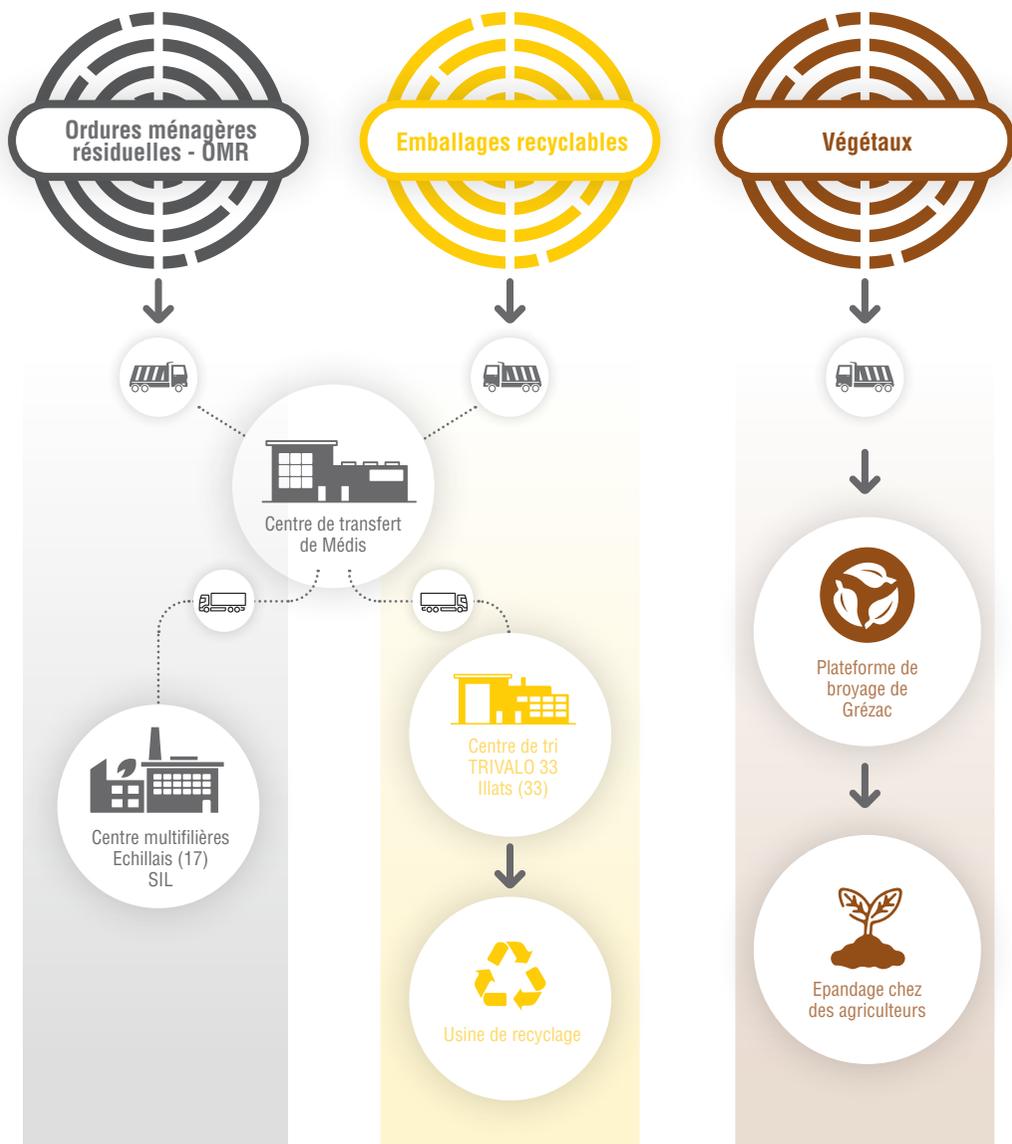
134 631 contenants en place dont la fourniture et l'entretien est à la charge de la CARA.
La distribution et la réparation des bacs sont assurées en régie par 2 agents du Pôle Écologie Urbaine.



ORGANISATION

Les collectes en porte à porte des ordures ménagères, emballages recyclables et végétaux ainsi que la collecte des colonnes à verre sont assurées en prestation de service (PAPREC-Centre d'exploitation de Royan).

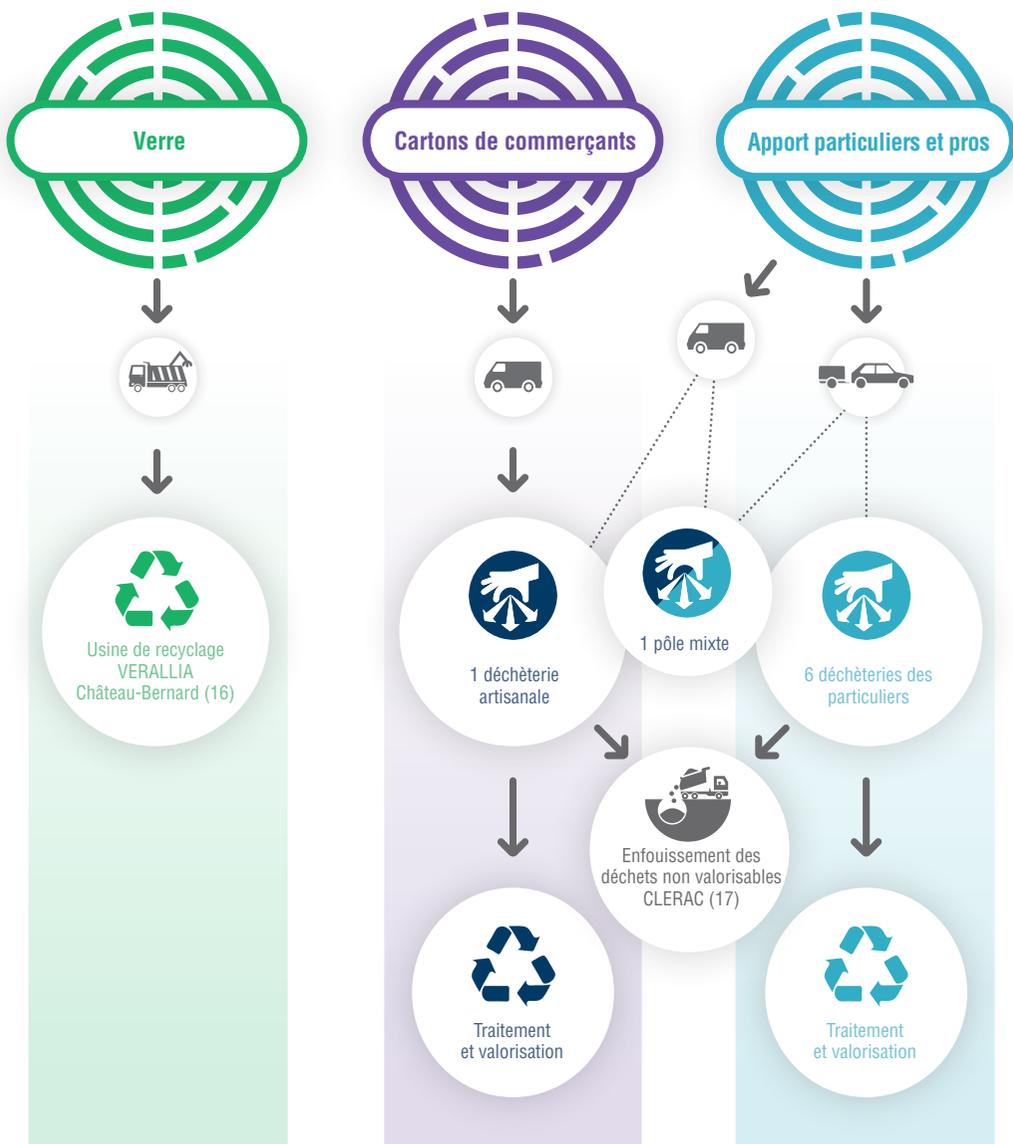
La collecte en porte à porte des cartons des commerçants est assurée par IEPR (Initiative Emploi en Pays Royannais), structure d'insertion professionnelle.





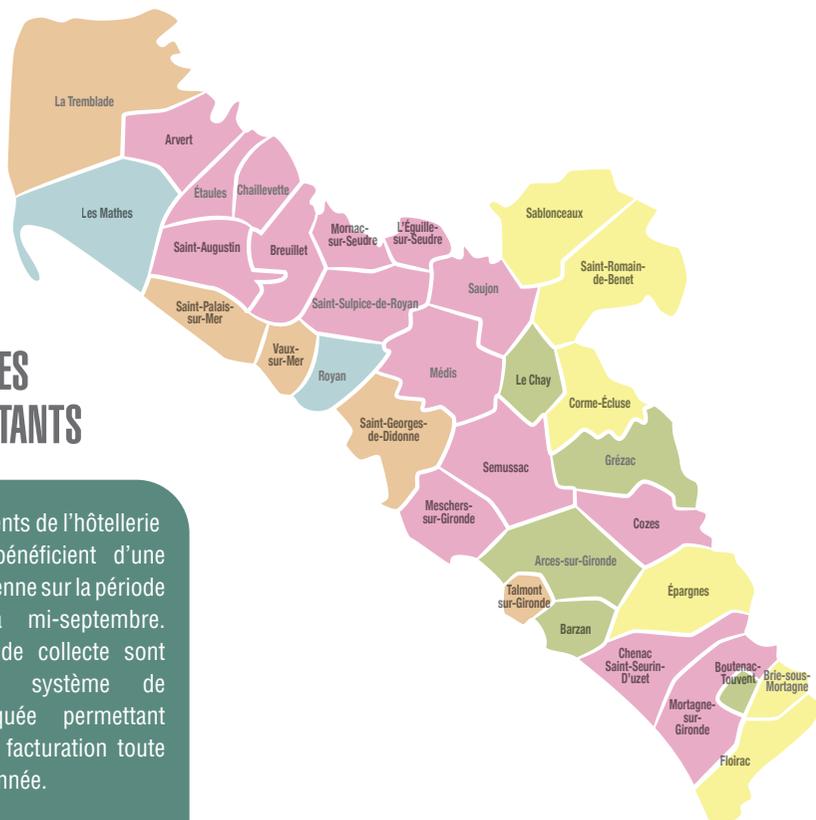
806 142 km ont été parcourus en 2022, dont :

- 448 593 km pour les ordures ménagères
- 195 333 km pour les emballages recyclables
- 65 373 km pour les végétaux
- 53 965 km pour les cartons
- 42 878 km pour le verre



FRÉQUENCE DE COLLECTE

ORDURES MÉNAGÈRES DES MÉNAGES ET DES ÉTABLISSEMENTS D'HÔTELLERIE DE PLEIN AIR :



33 COMMUNES
84 382 HABITANTS

Les établissements de l'hôtellerie de plein air bénéficient d'une collecte quotidienne sur la période de mi-juin à mi-septembre. Les véhicules de collecte sont équipés d'un système de pesée embarquée permettant d'effectuer une facturation toute l'année.

GRUPE DE COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS	NOMBRE DE COMMUNES	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1	20 816	2		C2				C3		C4	C3		C2	
2	17 578	5		C1			C2		C3	C2			C1	
3	36 922	15		C1				C2					C1	
4	3 174	5				C1			C2			C1		
5	5 892	6						C1						

Cx = collecte x fois par semaine

ORDURES MÉNAGÈRES DES PROFESSIONNELLS :



33 COMMUNES

2 095 PROFESSIONNELLS

adhérents à la redevance spéciale

32 COLONNES ENTERRÉES

implantées comme dispositif supplémentaire sur 8 communes

La collecte des cartons est assurée en porte à porte auprès de 1 129 adhérents à la redevance spéciale sur l'ensemble du territoire.

GRUPE DE COMMUNES	NB D'ADHÉRENTS RS	NOMBRE DE COMMUNES	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1	621	1		C3				C4		C5		C4		C3
2	94	1		C2				C3		C5		C3		C2
3	642	6		C2				C3		C4		C3		C2
4	154	1		C2						C3				C2
5	473	13		C1						C2				C1
6	32	5					C1			C2			C1	
7	79	6								C1				

Cx = collecte x fois par semaine

EMBALLAGES RECYCLABLES :



33 COMMUNES
84 382 HABITANTS

En complément de la collecte en porte à porte, 12 colonnes d'apport volontaire d'emballages recyclables sont implantées sur les déchèteries des particuliers.

GRUPE DE COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS	NOMBRE DE COMMUNES	TOUTE L'ANNÉE
1	75 522	22	C1
2	8 860	11	C0,5

Cx = collecte x fois par semaine / C0,5 = collecte 1 une fois tous les 15 jours

VÉGÉTAUX :



15 COMMUNES
62 732 HABITANTS

GRUPE DE COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS	NOMBRE DE COMMUNES	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1	7 764	5	C0,5											
2	54 968	10	C0,5		C1					C0,5				
3	21 650	18	PAS DE COLLECTE											

Cx = collecte x fois par semaine / C0,5 = collecte 1 une fois tous les 15 jours

DÉCHÈTERIES



MODALITÉS D'EXPLOITATION :

Haut de quai : Régie et prestation de service
Bas de quai : Prestations de service

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE :

ARCES-SUR-GIRONDE

BRIE-SOUS-MORTAGNE

CHAILLEVETTE

GRÉZAC

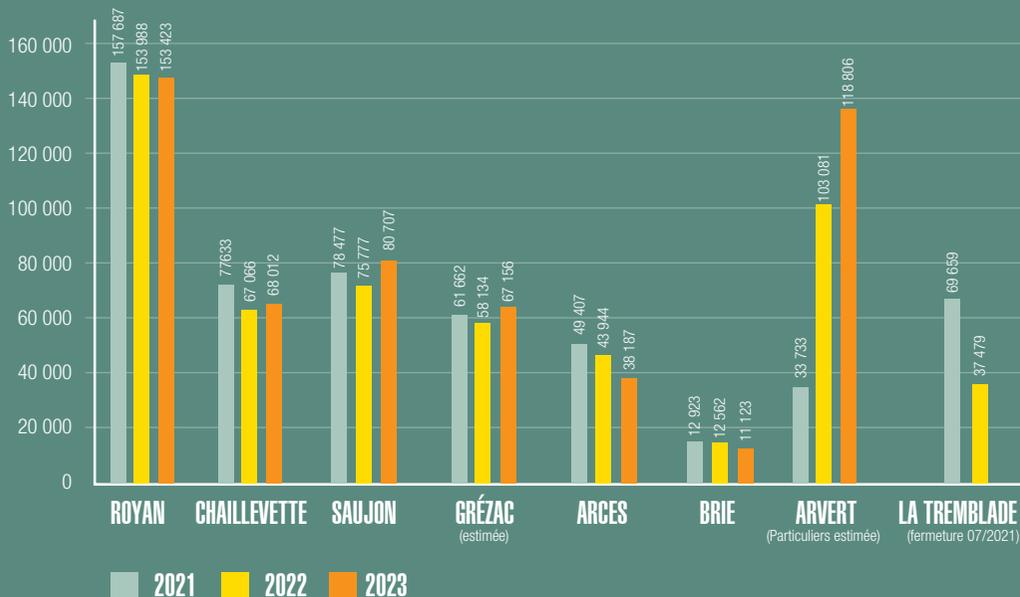
ARVERT

ROYAN

SAUJON

SAINT-SULPICE-DE-ROYAN

FRÉQUENTATION :



LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	OUVERTURE	
	FERMÉ					9h - 12h30	14h - 17h15
		FERMÉ	FERMÉ				
	FERMÉ						
			FERMÉ				
			FERMÉ				
		FERMÉ					
					FERMÉ	8h - 12h	14h - 17h30



En 2023, sur les déchèteries des particuliers, la fréquentation est estimée à 537 414 visites, soit +4% par rapport à 2022 (514 552 visites).

La déchèterie de Royan est la plus fréquentée avec 29% des visites, suivie de celle d'Arvert « particuliers » (22%), et de Saujon (15%).

© Yoshi Power Shot

INDICATEURS TECHNIQUES



FLUX ET TONNAGES ANNUELS

43 248
TONNES

de déchets collectés (hors déchèteries) sur le territoire, soit 513 kg / habitant



Ordures ménagères résiduelles

27 406 tonnes
325 Kg/Hab

2022 : 344 kg/hab
2021 : 354 kg/hab
2010 : 416 kg/hab

63 %



Emballages recyclables

6 961 tonnes
83 Kg/Hab

2022 : 83 kg/hab
2021 : 85 kg/hab
2010 : 80 kg/hab

16 %



Verre

5 941 tonnes
70 Kg/Hab

2022 : 72 kg/hab
2021 : 72 kg/hab
2010 : 59 kg/hab

14 %



Végétaux

2 418 tonnes
28 Kg/Hab

2022 : 29 kg/hab
2021 : 32 kg/hab
2010 : 67 kg/hab

6 %



Cartons commerçants

523 tonnes
6 Kg/Hab

2022 : 6 kg/hab
2021 : 6 kg/hab
2010 : 4 kg/hab

1 %

Sur les **27 406 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles collectées :

- **2 240 tonnes** proviennent des établissements d'Hôtellerie de Plein Air (HPA), représentant ainsi près de 8% du tonnage global d'ordures ménagères
- **322 tonnes** proviennent des colonnes enterrées réservées aux professionnels (essentiellement les métiers de bouche)

Entre 2022 et 2023 : le tonnage de déchets (hors déchèteries) a baissé de près de 1 470 tonnes (- 3.3%). Rapporté au nombre d'habitants, le ratio de collecte passe de 535 kg/habitant en 2022 à 513 kg/habitant en 2023 (- 4.1%).

Sur la période 2010-2023 : le périmètre de la CARA a évolué en intégrant 3 communes le 1er janvier 2013, soit près de 4 000 habitants complémentaires. Sur la même période, la population a augmenté de 11 278 habitants, soit + 15%. En comparaison entre 2010 et 2023, le tonnage global (hors déchèteries) fait état d'une baisse de près de 2 493 tonnes soit -5.5%. Ramené à la population, l'évolution à la baisse devient significative avec un ratio de collecte de 626 kg/habitant en 2010 contre 513 kg/habitant en 2023 (- 113 kg/habitant ; - 18 %).

Plus en détail sur les évolutions 2010-2023 :

- La part de déchets collectés sélectivement (emballages et verre) est passée de 22,2% en 2010 à 30% en 2023, avec une hausse des emballages de 1 119 tonnes (+ 19%) et une hausse de 1 608 tonnes pour le verre (+ 37%).
- Le service de collecte des végétaux en porte à porte est de moins en moins utilisé : le tonnage a chuté de 2 479 tonnes (- 51%) entre 2010 et 2023.

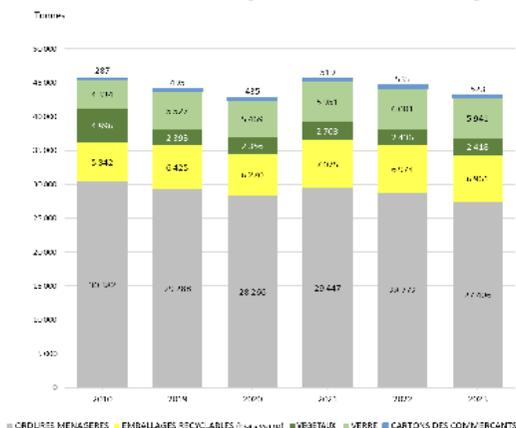
FAITS MARQUANTS :

La mise en œuvre d'un plan d'actions de réduction des déchets non valorisables de l'ensemble des déchèteries a permis d'enregistrer en 2023 une baisse inédite de 20% des déchets enfouis.

Ce sont près de 1 600 tonnes qui ont été réorientées au bénéfice des filières de réemploi et de recyclage.

- La part d'ordures ménagères est passée de 66% en 2010 à 63% en 2023. Les tonnages ont baissé de 2 977 tonnes (- 10%) comparativement entre les 2 années de référence. En tenant compte de l'augmentation de la population, le ratio de collecte a baissé pour les ordures ménagères (- 91 kg/hab ; - 22%), les végétaux (-39 kg/hab ; - 54%).
- À contrario, le ratio de collecte a augmenté pour les emballages (+3 kg/hab ; 3%), le verre (+11 kg/hab ; 19%) ainsi que les cartons des commerçants (+2 kg/hab ;58%).

ÉVOLUTION DES DÉCHETS COLLECTÉS (HORS DÉCHÈTERIES) :





37 671
TONNES

de déchets collectés en déchèteries, soit **446 kg/habitant**. Ils représentent 47% du tonnage total collecté sur le territoire



3 flux constituent à eux seuls 81% des tonnages réceptionnés en déchèteries :



34%

Végétaux

12 909 tonnes
153 kg/hab

2022 : 140 kg/hab
2021 : 162 kg/hab
2020 : 138 kg/hab
2010 : 171kg/hab



21%

Gravats

7 881 tonnes
93 kg/hab

2022 : 103 kg/hab
2021 : 123 kg/hab
2020 : 100 kg/hab
2010 : 126 kg/hab



17%

Déchets non valorisables

6 405 tonnes
76 kg/hab

2022 : 96 kg/hab
2021 : 118 kg/hab
2020 : 90 kg/hab
2010 : 95kg/hab



9%

Déchets d'équipements
ameublement, bricolage, jeux, jouets

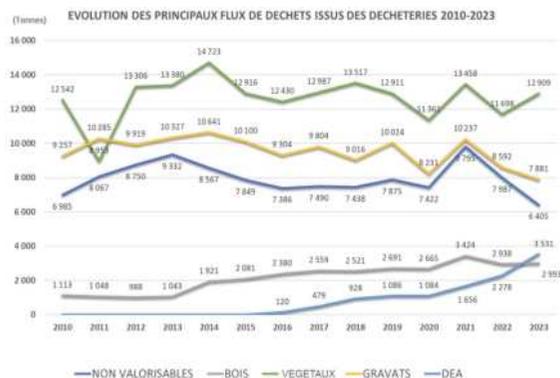
3 531 tonnes
42 kg/hab

2022 : 27 kg/hab*
2021 : 20 kg/hab*

* (uniquement déchets d'ameublement)

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX TONNAGES EN DÉCHÈTERIES :

TONNAGES



Les quatre principaux flux représentent 30 726 tonnes, soit une légère baisse de 488 tonnes (- 1.6%) par rapport à 2022. La mise en place des nouvelles filières en matière d'articles de bricolage ainsi que les jeux et jouets, collectés simultanément avec les déchets d'ameublement, a eu pour incidence de modifier la qualité des flux principaux de la déchèterie. Ces dernières années, les déchets de bois en mélange figuraient dans la liste des 4 flux majoritaires. En 2023, les déchets de bois représentent 2 938 tonnes soit le 5^{ème} flux d'apport avec 8% des tonnages collectés en déchèterie.

ÉVOLUTION DES TONNAGES TOUS FLUX CONFONDUS EN DÉCHÈTERIES :

Entre 2022 et 2023 :

Le tonnage global a augmenté de 551 tonnes (+1.5%). Ramené à la population, le ratio est passé de 444 kg/hab en 2022 à 446 kg/hab en 2023, soit + 2 kg/hab (0.5%). Les apports en déchèteries des particuliers représentent 87% et les 13% restants concernent les apports dans les déchèteries artisanales.

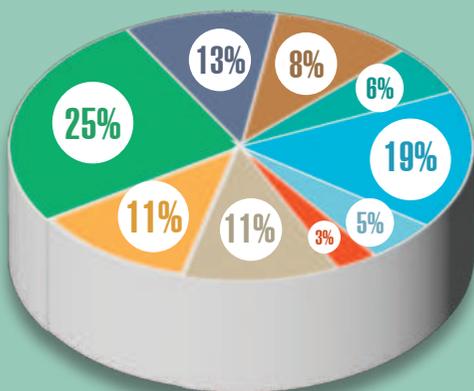
Pour la période 2010-2023 :

Le tonnage de déchets apportés en déchèteries (particuliers et artisanales) a augmenté de 5 508 tonnes, soit une hausse de 17% sur la période. Rapporté à la population ; le ratio est passé de 440 kg/hab en 2010 à 446 kg/hab en 2023, soit + 6 kg/hab (+1.4 %).

TONNAGES ANNUELS DES AUTRES FLUX RÉCEPTIONNÉS EN DÉCHÈTERIE

	TONNES 2022	TONNES 2023	Ratio kg/hab
Bois	2 938	2 993	35,5
Cartons	1 228	1 286	15,2
Ferrailles	1 101	988	11,7
DEEE	830	976	11,6
TLC	176	237	2,8
Déchets diffus spécifiques (DDS)	161	190	2,3
Plâtres	53	176	2,1
Batteries	21	25	0,3
Huiles minérales	20	27	0,3
ASL	1	16	0,2
Huiles végétales	11	7	0,1
Autres flux	27	24	0,3

REPARTITION DES TONNAGES PAR DÉCHÈTERIE TOUS FLUX CONFONDUS



- SAINT-SULPICE-DE-ROYAN
3 137 tonnes
- ARCES-SUR-GIRONDE
2 105 tonnes
- BRIE-SOUS-MORTAGNE
975 tonnes
- CHAILLEVETTE
4 161 tonnes
- GRÉZAC
4 075 tonnes
- ROYAN
9 332 tonnes
- SAUJON
4 752 tonnes
- ARVERT (particuliers)
7 208 tonnes
- ARVERT (professionnels)
1 926 tonnes

BILAN DES TONNAGES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE LA CARA - 2023 :

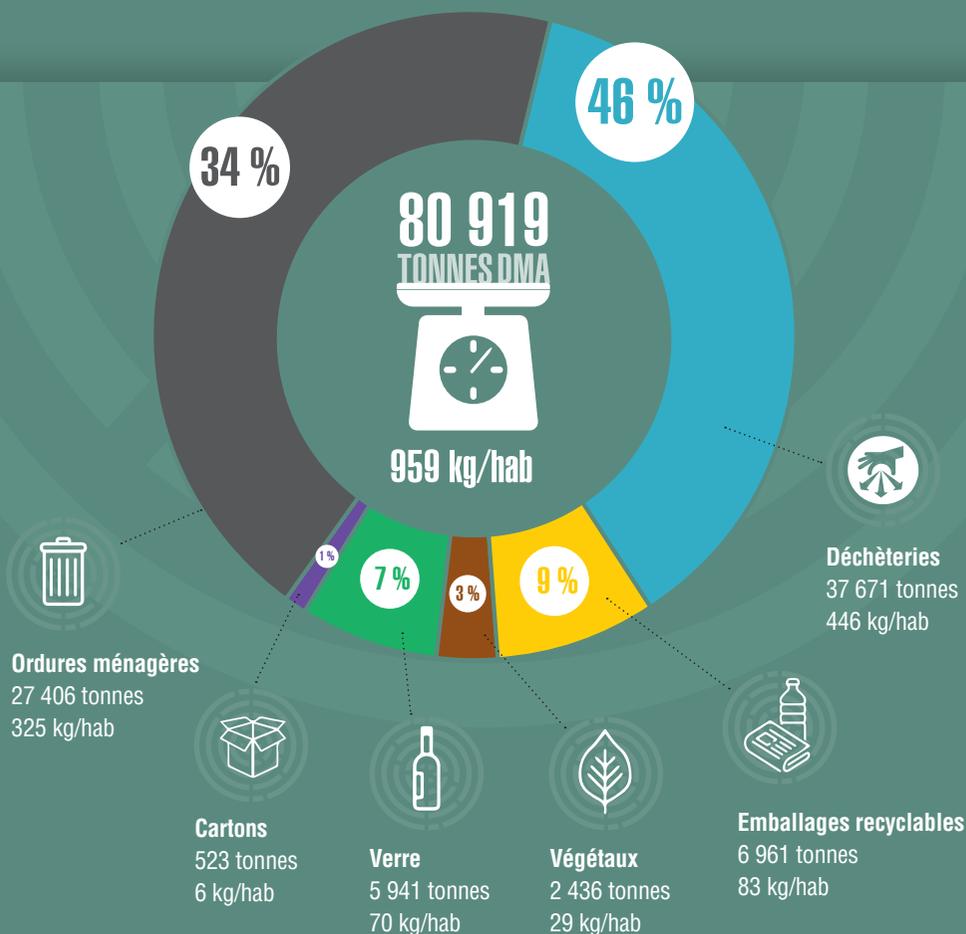


Entre 2022 et 2023 :

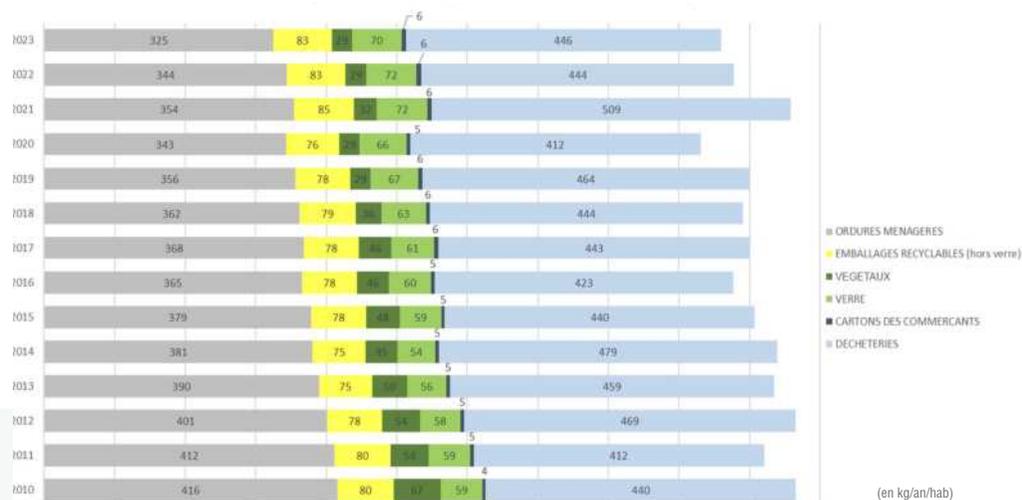
Les DMA ont baissé de près de 920 tonnes (- 1.1%). Ramené à la population le ratio de production de DMA est passé de 978 kg/hab à 959 kg/hab (- 19 kg/hab, -2.0%).

Pour la période 2010-2023 :

Les DMA ont augmenté de 3 014 tonnes (+ 3.9%). Ramené à la population, le ratio de production de DMA affiche une baisse passant de 1 066 kg/hab en 2010 à 959 kg/hab en 2023 (- 107 kg/hab, - 10.0%).



ÉVOLUTION DES RATIOS DE PRODUCTION (En Kg/an/hab) DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



TRAITEMENT ET VALORISATION

Les ordures ménagères sont transportées depuis le centre de transfert de Médis au Centre Multifilières de Valorisation des Déchets d'Échillais (17 – Gestion SIL) pour y être traitées par incinération après un procédé de stabilisation des matières organiques résiduelles. L'incinération est couplée à une chaudière permettant la production de vapeur alimentant un réseau de chaleur d'une part et la production d'électricité d'autre part. Les végétaux sont déposés sur la plateforme de broyage pour être transformés en vue d'un retour au sol. (Grézac-17) / Gestion SIL



© A. Garcia

Les emballages recyclables issus des bacs jaunes des foyers de la CARA sont transportés depuis le centre de transfert de Médis au centre de tri de nouvelle génération « TRIVALO 33 » de PAPREC situé à Illats (33).

Les matériaux triés sont conditionnés puis envoyés vers des usines de recyclage.

Les matériaux triés sont conditionnés puis envoyés vers des usines de recyclage.

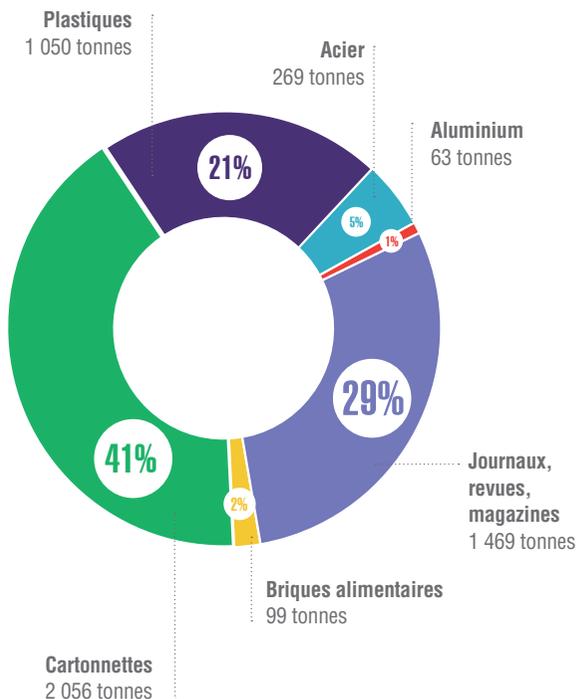


Illats (33) - Gestion COVED (PAPREC)

Matériaux	Tonnes
Verre	5 967
Cartonnettes	2 056
Papiers	1 469
Plastiques	1 050
Acier	269
Briques alimentaires	99
Aluminium	63



LA COMPOSITION DES DIFFÉRENTS FLUX D'EMBALLAGES RECYCLABLES :

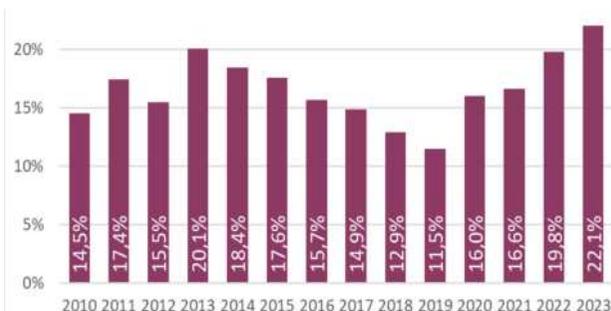


Bénéfices environnementaux

Grâce au geste de tri des habitants de la CARA, le recyclage des emballages a permis d'éviter l'émission estimée de 8 400 T de CO₂ équivalent, soit l'empreinte carbone annuelle moyenne de près de 900 foyers.



ÉVOLUTION DU TAUX DE REFUS :



Les quantités d'emballages recyclables collectées sont restées stables entre 2022 et 2023 (- 13 tonnes ; -0.2%). Cependant, une dégradation de la qualité du flux a été constatée avec une évolution du taux de refus de tri de 19.8% en 2022 à 22.1% en 2023.

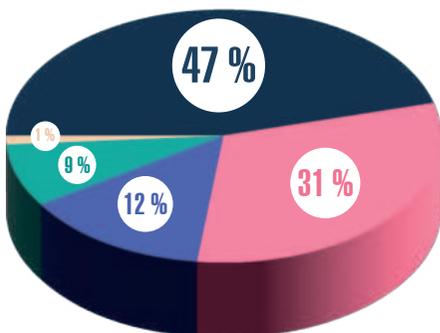
INDICATEURS ÉCONOMIQUES & FINANCIERS

Nature de la prestation	Début	Titulaire	Durée
Collecte des déchets ménagers et assimilés	01/10/2017	PAPREC	79,1 mois
Collecte et transport du verre	16/06/2019	PAPREC	4 ans
	16/06/2013	PAPREC	47,5 mois
Collecte des colonnes aériennes des emballages ménagers recyclables sur les déchèteries des particuliers	01/01/2023	PAPREC	1 an
Fourniture, enlèvement des contenants et transport du bois, végétaux, gravats et déchets non valorisables issus des déchèteries	02/03/2020	PAPREC	4 ans
Traitement et valorisation du bois	01/04/2020	ECO TRANSFORMATION	4 ans
Traitement et valorisation des gravats	01/04/2020	CMGO	4 ans
Traitement des déchets non valorisables	01/04/2020	SUEZ RV SUD OUEST	4 ans
Fourniture, enlèvement et transport contenants, traitement et valorisation du carton	01/04/2020	PAPREC	4 ans
Fourniture, enlèvement et transport contenants, traitement et valorisation des ferrailles	01/04/2020	DECONS	4 ans
Collecte en porte à porte des cartons bruns des professionnels	02/01/2021	INITIATIVE EMPLOI PAYS ROYANNAIS	4 an
Accueil et information sur les déchèteries des particuliers			
Collecte des déchets dangereux spécifiques sur les déchèteries (hors ECODDS)	01/03/2022	CHIMIREC	3 ans

MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES :

Échéance	Montant annuels des prestations K€ TTC					Évolution 2023 vs 2022			
	2023		2022		K€	Pourcentage			
31/12/2023	OM ménages	3 128,09	6 965,82	2 948,99		6 570,32	179,10	395,50	6,1%
	OM pros	1 226,19		1 159,31	66,88		5,8%		
	OM HPA	370,39		349,18	21,21		6,1%		
	Recyclables	1 704,54		1 606,95	97,59		6,1%		
	Déchets verts	536,61		505,89	30,72		6,1%		
15/06/2023	250,50	608,258	598,28	9,97	1,7%				
31/05/2027	357,75								
31/12/2023	39,99		29,04		10,95		37,7%		
01/03/2024	1 579,28		1599,64		-20,36		-1,3%		
31/03/2024	182,51		172,73		9,78		5,7%		
31/03/2024	92,13		97,33		-5,20		-5,3%		
31/03/2024	950,35		1 064,04		-113,69		-10,7%		
31/03/2024	472,14		467,48		4,66		1%		
31/03/2024	55,44		60,08		-4,64		-7,7%		
01/01/2025	165,00		162,81		2,19		1,3%		
	176,63		173,09		3,54		2%		
28/02/2025	88,86		65,12		23,74		36,5%		
TOTAL	11 376,40		11 059,96		316,44		3%		

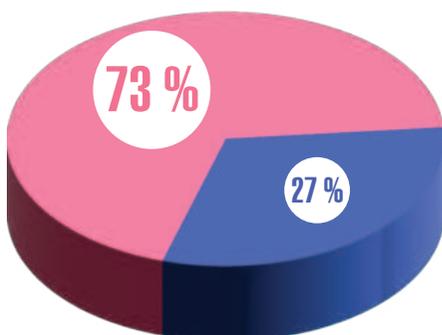
MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES LIÉES AUX INVESTISSEMENTS ET AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE :



Dépenses de fonctionnement

(23,5 millions €)

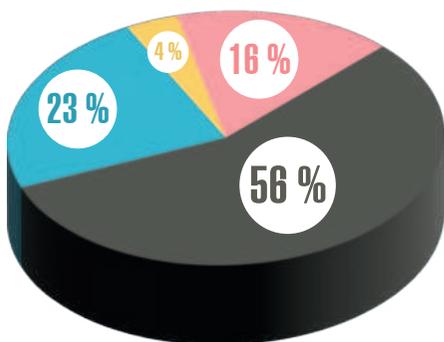
- **TRAITEMENT**
11 166 946 €
- **COLLECTE EN PORTE À PORTE**
7 328 004 €
- **COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE**
2 705 189 €
- **GESTION ADMINISTRATIVE**
2 053 247 €
- **OPÉRATION D'ORDRE**
263 379 €



Collectes

(10 millions €)

- **COLLECTE EN PORTE À PORTE**
7 328 004 €
- **COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE**
2 705 189 €



Traitement

(11,1 millions €)

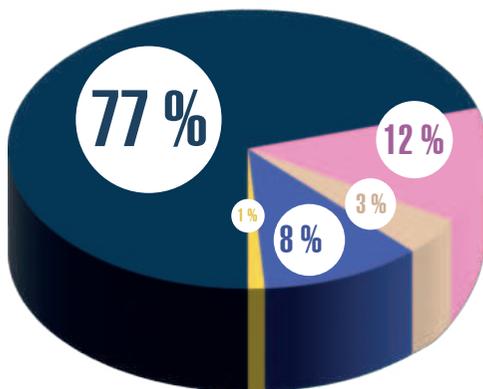
- **SIL (ordures ménagères)**
6 301 646 €
- **SIL (végétaux)**
443 894 €
- **SIL (emballages ménagers recyclables)**
Quai de Médis & Tri
2 589 511 €
- **DÈCHÈTERIES**
1 831 894 €

	2023
Postes	Dépenses réalisées
Collecte	7 328 003 €
Collecte des déchets ménagers et assimilés	4 881 527 €
Collecte sélective	1 728 618 €
Collecte des végétaux	543 615 €
Colonnes enterrées	143 988 €
Entretien conteneurs	30 256 €
Apport volontaire	2 705 188 €
Exploitation déchèteries artisanales	322 007 €
Exploitation déchèteries des particuliers	1 773 515 €
Colonnes à verre	595 852 €
Entretien centre d'enfouissement technique	13 816 €
Traitement	11 166 945 €
SIL (Ordures ménagères)	6 301 646 €
SIL (Végétaux)	443 894 €
SIL (Collecte sélective)	2 589 511 €
Déchets non valorisables	950 495 €
Ferrailles	55 875 €
Gravats	92 912 €
Cartons	460 135 €
Bois	183 612 €
Huiles minérales / déchets dangereux	88 865 €
Gestion administrative	2 053 246 €
Frais de gestion du personnel	1 909 309 €
Dépenses administratives du service	91 346 €
Communication	49 692 €
Autres dépenses	2 900 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	263 379 €
TOTAL GÉNÉRAL	23 516 763 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE :

(23 millions €)



- TAXE ENLEVEMENT DES OM
17 687 991 €
- REDEVANCES
2 870 672 €
- SOUTIENS
1 789 491 €
- REPRISE MATÉRIEAUX
609 188 €
- AUTRES RECETTES
127 817 €

	2023
Postes	Recettes réalisées
Taxe enlèvement des ordures ménagères	17 687 991 €
Redevances	2 870 672 €
RS professionnels & administrations	1 611 091 €
RS Hôtellerie de plein air	663 729 €
Déchèteries artisanales	595 852 €
Reprise de matériaux	609 188 €
Soutiens éco-organismes	1 789 491 €
Autres recettes	127 817 €
Opérations d'ordre	0 €
TOTAL GÉNÉRAL	23 085 158 €

DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT :

2023

DÉPENSES		
	Opérations	Réalisations
	Acquisition de conteneurs OM & CS	97 248 €
	Acquisition de conteneurs à verre	37 314 €
	Déchèteries des particuliers	276 958 €
	Pôle déchèterie mixte	1 037 €
	Déchèterie artisanale de St-Sulpice-de-Royan	3 045 €
	Matériel informatique	168 €
	Matériels de transport	25 793 €
	Matériels divers	2 880 €
TOTAL		444 443 €
RECETTES		
	Subvention pôle déchèterie mixte	184 314 €
	FCTVA	91 762 €
	Autres	- €
	Opérations d'ordre	263 379 €
TOTAL		539 455 €

RÉSULTATS :

	Exécution budgétaire		
	Recettes réalisées	Dépenses réalisées	Résultat exercice
Fonctionnement	23 085 158,33 €	23 516 763,75 €	-431 605,42 €
Investissement	539 455,18 €	444 443,31 €	95 011,87 €
TOTAUX	23 624 613,51 €	23 961 207,06 €	-336 593,55 €

	Résultats				
	Résultat antérieur	Solde cumulé	Restes à réaliser		Résultats cumulés
			Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	5 571 087,90 €	5 139 482,48 €	113 895,88 €	0,00 €	5 025 586,60 €
Investissement	261 209,63 €	356 221,50 €	423 198,06 €	0,00 €	-66 976,56 €
TOTAUX	5 871 157,34 €	5 495 703,98 €	537 093,94 €	0,00 €	4 958 610,04 €

FINANCEMENT DU SERVICE :

Le mode de financement principal est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Pour la prise en charge des déchets assimilés, la CARA a approuvé, par délibération du 11 décembre 2008, le règlement relatif à la redevance spéciale (RS). Le calcul du montant annuel de la RS est le suivant :

Pour les conteneurs individuels pucés : (Nombre de levées x litrage x tarif au litre) – (montant de la TEOM)

Pour les colonnes enterrées : (Nombre d'ouvertures du tambour x litrage du tambour (100, 80 ou 50 litres) x tarif au litre) – (montant de la TEOM). Le tarif au litre, révisé annuellement, a été fixé à 0,0306 €TTC/litre avec une application au 1^{er} avril 2023.

Instituée par délibération du 11 avril 1996, la redevance pour l'élimination et la valorisation des déchets des établissements de l'hôtellerie de plein air est réévaluée chaque année. Le tarif révisé a été défini à 294.58 €TTC/tonne avec une application au 1^{er} février 2023. Les dépôts sur la déchèterie artisanale sont payants et les tarifs, fixés par la CARA, sont réévalués chaque année, afin de tenir compte de l'évolution des coûts du service. Les services des communes bénéficient d'un abattement de 50% sur les tarifs des professionnels.

REDEVANCE DECHÈTERIE ARTISANALE :

Matériaux	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Déchets non valorisables	209,00 (€ TTC/tonne)	250,00 (€ TTC/tonne)
Végétaux	69,40 (€ TTC/tonne)	90,00 (€ TTC/tonne)
Gravats	36,70 (€ TTC/tonne)	40,00 (€ TTC/tonne)
Bois	81,60 (€ TTC/tonne)	120,00 (€ TTC/tonne)
Carton	51,00 (€ TTC/tonne)	85,00 (€ TTC/tonne)
Emballages vides souillés (Produits dangereux)	1,86 (€ TTC/bidon)	1,86 (€ TTC/bidon)
Plâtres	106,70 (€ TTC/tonne)	106,70 (€ TTC/tonne)
Pneus (Hors fillière REP «ALIAPUR»)	275,00 (€ TTC/tonne)	275,00 (€ TTC/tonne)

GLOSSAIRE

CS

Collecte Sélective

DDS

Déchets Diffus Spécifiques.
« Déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessite un traitement spécifique – auparavant dénommés DMS (Déchets Ménagers Spéciaux). »

DEEE

Déchets d'Equipements
Electriques et Electroniques

DEA

Déchets d'Eléments
d'Ameublement

DMA

Déchets Ménagers et Assimilés
(Déchets ménagers + Déchets non-ménagers) y compris les gravats de déchèteries

EMBALLAGES RECYCLABLES

Emballages et journaux, revues
et magazines

HPA

Hôtellerie de Plein Air

OMR

Ordures Ménagères
Résiduelles.
« Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives. »

RS

Redevance Spéciale

TEOM

Taxe d'Enlèvement des Ordures
Ménagères

3R

Réparation,
Réemploi,
Réutilisation





**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE
PÔLE ECOLOGIE URBAINE**

107 avenue de Rochefort
17201 ROYAN Cedex
Tel : 05 46 39 64 64

Accueil du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 17h00

service-dechets@agglo-royan.fr
service-decheteries@agglo-royan.fr
www.agglo-royan.fr